L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 12 FEVRIER 1886. 59me Année

Dufour, Dennet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 12 FEVRIER 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par By Stern & Co., à leur salle d'encan, bottes, souliers et bredouins.

Par B. Onorato—au No 111 Promenade Candelet—Bois de charpente, bardeaux, charrette, mulet, comptes à recevoir, etc.

La question d'amnistie en France.

Nous ouvrons le dictionnaire Littré au mot "Amnistie", et nous lisons la définition suivante : "oubli, pardon général accordé à une classe de citoyens condamnés à une peine quelconque pour méfaits commis par eux."

Toujours inspiré par un mobile politique, l'amnistie a, presque toujours, pour objet des délits qui ont eu la politique pour mobile. La clémence est le plus bel apanage de la puissance humaine ; elle jette un ineffable reflet de douceur sur l'autorité; elle la fait aimer, elle lui attire les sympathies, les acclamations des masses. Les anciens rois avaient la coutume de célébrer, par un acte de ce genre, leur couronnement, ou un événement heureux de leur règne. Nous ne connaissons rien de captivant comme un concert de bénédictions s'élevant autour d'un trône nouveau ou d'un berceau qui vient de recevoir l'espoir d'une dynastie. Cette façon de jeter le voile de l'oubli sur les misères du passé, a quelque chose de touchant, qui va à l'âme, et l'on se prend parfois à regretter que les institutions républicaines, supérieures, à tant d'égards, à la monarchie, ne se prêtent guère à l'octroi de ces grâces.

Il est encore une sorte d'amnistie dont il est bien difficile à un pays de se dispenser. Dans des temps troublés comme les nôtres, où tant de peuples, cherchant leur voie, n'ont que des institutions éphémères et oscillent sans cesse entre la monarchie et la république ; où il suffit, parfois, d'un coup de main bien hardi, d'une surprise habilement préparée dans l'ombre, pour changer la forme du gouvernement, il arrive trop souvent que le criminel de la veille devient le héros du lendemain, qu'il passe, subitement, sans aucune transition, de la détention dans une forteresse ou d'un exil lointain, à la tête de l'Etat. Le moyen de ne pas réhabiliter un attentat, une rébellion qui, à tort ou à raison, est le principal titre de l'ancien condamné à la confiance publique ! L'amnistie devient alors une nécessité politique, presqu'un acte de pudeur nationale. La mesure est peut-être regrettable en principe, mais les événements l'ont rendue indispensable.

Il n'en est plus, il n'en saurait plus être de même chez un peuple qui s'est débarrassé des langes de la monarchie, qui s'est constitué, définitivement, en République et a pris la direction de ses affaires. Ici, toute espèce de rébellion reste à jamais coupable. La nation peut errer un instant, mais elle est toujours possible à la victime de cette erreur d'obtenir le redressement de ses griefs. Ce qu'a fait une élection, une autre élection a le droit de le défaire. Tout repose sur la souveraineté du corps électoral. La transmission du pouvoir d'une main à l'autre, d'un parti, puissant aujourd'hui, à un autre parti qui demain remportera la victoire, doit s'opérer pacifiquement, sans troubles dans la rue, sans secousse dans les rôgions officielles.

Dans un pays constitué comme les Etats-Unis, où le principe du gouvernement n'est jamais contesté, le système des amnisties générales n'a aucune raison d'être ; il y est même inusité. Une seule fois, il y est devenu possible et on le fait appel : ce fut le jour où une séparation violente a été tentée et a été suivie de la défaite. L'union américaine se s'est trouvée, tout-à-coup, dans la même situation que les Etats européens où une partie des populations conteste un gouvernement sa légitimité, la libre jouissance du pouvoir. Encore le Congrès s'est-il alors résigné à octroyer ces *pardons* de la plus magnanime grâce du monde et l'on se rappelle avec quelle répugnance, avec quelles lenteurs il les a accordés.

Sous le régime gouvernemental qu'a adopté la France, depuis bientôt seize ans, on cherche les motifs qui peuvent légitimer les amnisties; on ne les trouve pas. Qu'on feuille bien jeter un regard sur le passé républicain du pays, et l'on verra que toutes les grâces octroyées par certains gouvernants, à la recherche d'une popularité aussi dangereuse que malsaine, n'ont jamais fait aucun bien, et toujours occasionné beaucoup de mal.

Un jour, Gambetta s'est avisé de faire proclamer une amnistie générale de la Commune; le résultat a été cette entrée tout en triomphe qu'il avait d'abrité politique, tout ce qu'il avait de puissance oratoire. A quoi aboutit ce merveilleux déploiement de talent et d'éloquence ? A jeter de nouveau dans le pays des brandons de discorde, à ranviver des haines qui s'étaient peu à peu éteintes dans des contrées lointaines et s'y usaient dans l'impuissance. Il est entré beaucoup de l'amnistie de Gambetta dans les traces et les revers qui ont détri la jeunesse, usé les forces et précipité la mort de Gambetta.

C'est que, sous un pareil régime politique, toute grâce accordée, générale ou particulière, est la légitimation de la conspiration, du désordre, des troubles de la rue, de l'insurrection ; c'est que le gouvernement nommé par la nation, livre alors à ses propres ennemis—c'est-à-dire à ceux de la nation dont il est le représentant—des armes pour le renverser, pour faire la révolution qui a pu de raison d'être—la révolution qui devient, par conséquent, le plus abominable des attentats.

On l'a bien vu, dernièrement, lors de la discussion de l'amnistie proposée par M. Rochefort. De ce qu'il voulait, il tenait pus ce qu'il voulait, tout ce qu'il voulait, de la Chambre, il a cru devoir donner sa démission de député, s'élevant ainsi au-dessus de la majorité, refusant de se plier à sa volonté, et jetant, en quelque sorte le gant à la souveraineté populaire. N'est-ce pas là un acte révolutionnaire au premier chef ?

Ce qu'il y a de plus triste dans ce fait, c'est que M. Rochefort, en agissant ainsi, était parfaitement conséquent avec lui-même. Sa proposition était une reconnaissance, sinon directe, au moins détournée, d'actes criminels qui visaient au renversement de l'ordre de choses existant. Il avait donc le droit, en vertu de sa proposition, de ne pas reconnaître cet ordre de choses, de s'en tenir à l'écart, en attendant que les événements—et quels événements !—lui donnent raison. Rien de terrible, d'implacable comme la logique révolutionnaire. Du moment que le principe qui sert de fondement à la République est attaqué, rien n'est plus ébranlé. Toute puissance qui conspire contre elle-même périra.

Il est profondément regrettable que la République française ne s'affranchisse pas des terreurs que lui occasionnent, à chaque instant, les violences de langage des partis extrêmes, et qu'en cédant, sans cesse, à des prétentions que rien ne justifie, il laisse subsister dans le pays des inquiétudes qui devraient en être bannies. La nation ne réclame aucune des mesures que veulent lui imposer M. Rochefort et ses partisans ; elle n'éprouve, pour certains personnages qui ne lui rappellent que de sinistres souvenirs, aucune des sympathies qu'on lui prête et contre lesquelles elle proteste.

L'Eagle, paroisse St-Bernard, Louisiane, du 11 février :

M. Emile Daboval, propriétaire du moulin à riz de la rue St-Louis, nous envoie la statistique suivante de la récolte de riz de 1885.

Jusqu'au 6 février, il a été reçu, à la Nouvelle-Orléans, 711,082 sacs de riz brut et 46,260 barils de riz écalé, contre 308,596 sacs de riz brut et 26,352 barils d'écalé, l'année précédente.

La différence exacte entre les deux récoltes est de 402,486 sacs de riz brut et 19,908 barils d'écalé. On compte encore sur l'arrivage de 150,000 à 200,000 sacs qui n'ont pu être expédiés.

—Fait assez rare dans notre région : M. J. Rhodes offre en vente, sur sa ferme Chalmette, un mille au-dessous des casernes des Etats-Unis, plusieurs tonnes de foin, qui est en excellent état. Nouveau genre d'exploitation, qui rapportera.

La *Revue*, Natchitoches, paroisse Natchitoches, Louisiane, du 4 février :

Nous avons reçu la visite du prof. Lawrence C. Johnson, un des géologues du gouvernement des Etats-Unis, ainsi que celle du prof. A. C. Calhoun, commissaire-assistant de l'Etat à l'Exposition de la Nouvelle-Orléans. Ces messieurs sont en train de faire des études géologiques dans notre paroisse et d'y rechercher des dépôts de minéraux.

Le prof. Johnson a bien voulu nous communiquer les résultats de ses derniers travaux. Il nous a dit peu de choses de sa visite aux carrières de marbre de la paroisse Winn, mais il a parcouru les environs de Natchitoches et nous a déclaré qu'il ne fallait pas s'attendre à de grandes découvertes de ce côté. On n'y trouvera guerre que de la chaux et de la marne. Le charbon n'existe nulle part, et, au fait de métaux, il n'y a que du fer. La marne est de première qualité; sous la ville de Natchitoches, les couches en sont d'une profondeur extraordinaire et s'étendent indéfiniment à l'Ouest. Sa valeur commerciale dépend de la quantité de phosphore qu'elle contient. Le professeur a l'intention d'en faire une analyse complète. Si l'extraction en est facile, elle prendra une valeur incalculable.

Quant à la paroisse Winn, la marne est en abondance, mais à une trop grande profondeur.

Les carrières de marbre sont une des grandes curiosités géologiques du pays. Le professeur ignore quel parti on peut en tirer, au point de vue de l'architecture et de la sculpture ; tout cela dépend de l'expérience. Jusqu'ici, on n'a pas encore su en extraire d'assez forts blocs. C'est un marbre veiné de belle qualité. Le professeur a visité également les carrières McEnery ; elles ne contiennent pas de marbre ; il y a là une excellente pierre grise pour la bâtisse ; elle a la solidité du granit.

—Marié, à la résidence de M. Edward Phillips, Natchitoches, par le juge D. Pierson, du 11ème district judiciaire, M. H. P. Bronzeale à Mlle Camille Lachis.

Spectacles à l'Opéra.

En matinée samedi deux belles comédies. **Les Dominos Roses, Gavaut Minard et Cie.**

Samedi soir: **"Le Cœur et la Main".**

Dimanche soir une comédie nouvelle, jouée dernièrement à Paris, avec un grand succès, intitulée : **"Mon Oncle" et La Mascotte** ; ce spectacle **Dimanche** fera salle comble. On peut retenir des places dès aujourd'hui.

Les souscriptions reçues à l'archevêché de Paris, du 30 novembre au 31 décembre 1885, ont été de 93,646 francs. Les recettes totales se montent à 16,441,764 francs.

L'Agence Havas publie cette note :

" Plusieurs journaux ont annoncé que les ateliers des établissements Cail, installés à Grenelle et qui occupent un nombre considérable d'ouvriers, allaient être transférés à Denain.

" Nous sommes priés de démentir cette nouvelle, qui a produit émotion dans le quinzième arrondissement et qui est absolument inexacte."

$1.15. — 100 douzaines bottes en peau pour dames à **$1.15** la paire, à l'Etoile Rouge.

Un rédacteur de la *Justice* de Paris, est allé visiter les îles Ecrehous, dont il est fort question en France et au sujet desquelles nous avons reproduit plusieurs communiqués adressés au *Temps*.

La lettre du rédacteur se termine ainsi :

Eh bien ! pour conclure, après n'être livré à une véritable enquête, on est questionné à droite et à gauche des pêcheurs, des douaniers, les autorités municipales du pays et même des Jersiais de passage, ayant consulté les documents ci-joints et vu les Ecrehous, je puis affirmer ceci :

1. La question des Ecrehous est plus importante qu'on le croit ; il y a longtemps déjà qu'elle est agitée, les circulaires le prouvent, comme elles prouvent aussi que l'Angleterre a émis des prétentions sur ces îlots et les a revendiqués, que nos pêcheurs ont été avertis plusieurs fois de n'avoir point à s'y rendre afin d'éviter tout conflit avec les Anglais.

Ces maladroites circulaires sont presque une reconnaissance formelle du gouvernement français des prétendus droits de l'Angleterre sur les Ecrehous.

2. L'importance de ces rochers est réelle ; avant de les avoir vus, je crois vous avoir dit qu'il me semblait difficile qu'un fort pût y être établi. Les ayant vus, mon avis a changé.

Un fort anglais sur la Maitresse-Ile des Ecrehous nous fermerait en temps de guerre le passage de la Déroute, passage seulement indiqué sur les cartes entre Jersey et Guernesey, mais qui s'étend le long de notre côte très avant dans le Sud. Le fort nous fermerait d'autant mieux la Déroute, que c'est une passe difficile, semée d'écueils, de bancs de sable où de gros navires ne peuvent passer qu'avec des pilotes du littoral et par des marées exceptionnelles. On peut argguer que, *vice versa*, Pincouvenient n'est pas très grave, puisqu'il y a peu de navigations en temps pareils. Mais il y a d'autres inconvénients de premier ordre.

D'abord, en cas de guerre, avec une flottille de petits bateaux réquisitionnés à Jersey, les Anglais appuyés par un fort aux Ecrehous pourraient tenter et réussir un débarquement *soit* à Port-Bail, soit à Carteret, surtout dans la première de ces localités qui va devenir très importante, à cause des travaux qu'on va entreprendre pour améliorer et agrandir le port, et du chemin de fer qui doit être livré à la circulation d'ici deux ans et qui reliera Port-Bail et Carteret à la ligne de Cherbourg-Coutances.

Enfin, la possession des Ecrehous assurerait aux Anglais un prolongement de la limite de leurs eaux ; il n'y aurait plus pour ainsi dire de zone neutre entre les eaux anglaises et françaises, par conséquent plus de pêche possible, non seulement sur les Ecrehous, mais presque dans toute la Déroute. Déjà les Anglais ravagent cette zone neutre. Ayant de meilleurs bateaux que les nôtres, ils sortent presque par tous les temps et font de formidables rafles de poissons et d'huîtres dont il y a plusieurs bancs.

M. Develle, ministre de l'agriculture de France a reçu, le 27 janvier, tous les services de son ministère. Il a prononcé quelques paroles en recevant chaque direction. S'adressant au service de l'agriculture en particulier, il a insisté sur la nécessité, à l'heure où sévit une crise dont se plaignent si justement les agriculteurs, de venir en aide à ceux-ci par tous les moyens possibles en examinant les affaires avec le plus grand soin et la plus grande célérité.

Le ministre a ajouté que si, pour se conformer aux décisions de la commission du budget, il avait supprimé une division, il avait réparti ses attributions de manière à ce que l'expédition des affaires ne souffrit aucun retard.

M. Develle a dit que le décret de réorganisation avait été signé par le Président de la république et il a annoncé que le décret comporterait la création d'un conseil des directeurs qui serait seul juge des titres et mérites des fonctionnaires, de manière à ce que l'avancement et les gratifications fussent soustraits à toute influence extérieure.

Le ministre a ajouté que par contre il comptait sur le dévouement à la république de tous les fonctionnaires placés sous ses ordres et qu'il ne doutait pas que ceux-ci ne remplissent toujours leur devoir envers le gouvernement.

Acheter vos chapeaux à l'Etoile Rouge.

Allez faire vos achats de chaussures à **l'Etoile Rouge.**

Le *Saignonnais* ayant laissé entendre que les Missions de Cochinchine avaient agi dans un but électoral en télégraphiant en France la nouvelle des massacres qui eurent lieu au mois d'octobre, dans la Cochinchine orientale, a reçu la réponse suivante :

Saïgon, le 11 décembre 1885.

Monsieur le directeur,

Le *Saignonnais* du 10 courant demande une réponse à l'article intitulé : *La Mauvaise des Missions*. Cette réponse est facile, et, puisque la Mission de Saïgon est mise en cause, c'est à moi qu'il appartient de la donner.

J'ai régulièrement autorisé le Père Martin, procureur des Missions de l'Annam, à expédier à Paris le télégramme du 17 octobre, annonçant le massacre de 7,000 chrétiens de la Mission de Hué.

Ce télégramme ne s'appuyait pas sur un mensonge ; il n'est pas dans nos habitudes de mentir ainsi ; aucun intérêt ne saurait nous y déterminer, et, pour nous en accuser, il serait bon d'en avoir et d'en fournir la preuve.

Le télégramme ne provenait ni d'une *erreur*, ni d'un *faux bruit*, ni d'un *acte de précipitation*. J'avais en connaissance des massacres par des lettres de Hué, parvenues à Saïgon par le courrier du 2 octobre. J'attendis pendant quinze jours que cette affreuse nouvelle fût bien confirmée par le courrier suivant, avant d'autoriser l'envoi du télégramme. J'avais donc, le 17 octobre, la certitude du désastre.

D'ailleurs, les renseignements ultérieurs apportés par les derniers courriers de l'Annam n'ont fait que confirmer les premières nouvelles, et il est malheureusement trop certain que de nouveaux et cruels massacres ont eu lieu dans la province de Quangtri, voisine de Hué, à la fin de septembre, et au commencement d'octobre : soixante-cinq chrétientés ont été dévastées, 7,000 chrétiens massacrés ou brûlés dans leurs maisons.

Le télégramme du Père Martin ne confirmait donc pas, comme on l'a dit faussement, les premiers massacres qui ont eu lieu dans la Cochinchine orientale au mois de juillet et au mois d'août. Il annonçait à Paris des malheurs nouveaux et inattendus.

Quant à la prétendue manœuvre électorale, concertée d'avance à Paris et à Saïgon, c'est une accusation calomnieuse, que je ne puis laisser passer sans protester avec indignation.

Le télégramme a été expédié de Saïgon le jour même de l'arrivée du courrier du Toukin.

Voilà toute la manœuvre.

Je suis, monsieur, votre dévoué serviteur.

-:- ISIDORE, évêque de Samosate.

La *Gazzetta d'Italia* déplore la durée des négociations relatives au renouvellement du traité de navigation entre la France et l'Italie ; à son avis, les points sur lesquels on discute et qui font traîner ces négociations n'ont point l'importance qu'on leur prête.

Le point principal, dit-elle, sur lequel il y a divergence, est celui-ci : l'Italie accorde à la France de faire cabotage sur toutes ses côtes, sur celles de l'Adriatique comme sur celles de la Méditerranée ; la France, de son côté n'accorde le droit de cabotage à la marine italienne que sur ses côtes méditerranéennes. La France veut donc, dit-on, se réserver la part du lion, car il y a entre ce qu'elle donne et ce qu'elle reçoit une énorme disproportion. Puisque nous accordons à la France l'égalité de cabotage sur toutes nos côtes, nous voudrions que la France eût aussi la générosité de nous accorder la liberté d'exercer le même droit sur toutes ses côtes.

Comme nous l'avons dit, continue la *Gazzetta*, l'argument est plus spécieux que sérieux. En outre, il convient d'examiner si cette parité de traitement constituera pour nous un avantage réel, ou si plutôt, cet avantage n'étant que chimérique, il ne vaudrait pas mieux y renoncer pour obtenir d'un autre côté, certaines concessions en apparence secondaires, mais qui, pour notre commerce, ont une grande importance et procureraient à notre marine marchande un avantage immédiat.

En attendant que nous étudiions cette question, il nous semble que la disproportion entre les concessions que l'on se fait réciproquement, est bien minime, si elle existe réellement, et certes n'est pas capable de nous faire subir l'énorme préjudice auquel certains gens voudraient faire croire.

En effet, pendant le cours de l'année dernière, il n'y a eu qu'un navire français qui ait fait le cabotage sur la côte italienne de l'Adriatique. Est-il donc sérieux, en vérité, de relever l'avantage que la France retirerait d'un semblable cabotage, pour demander une compensation ?

Maintenant, si on ne compte que le périmètre de notre côte qui peut être utile au cabotage français, on peut dire que la France nous offre, tant sur sa côte Méditerranéenne que sur celle d'Algérie, une étendue à peu près égale à celle que nous lui offrons, et, en réalité les concessions mutuelles se compensent.

400 douzaines pantoufles en peau, pour dames, à **50** sous, à l'Etoile Rouge.

On peut, dès maintenant, se faire une idée de ce que sera la gare Saint-Lazare de Paris après son agrandissement.

Les trois nouveaux corps de bâtiment, commencés il y a à peine quelques mois, et qui doivent limiter le périmètre de la future gare, atteignent, aujourd'hui, la hauteur des combles. On peut voir, se développant sur une longueur d'environ trois cent cinquante mètres, la nouvelle construction qui s'élève en bordure de la rue de Rome et l'aile lui faisant suite, en retour, du côté de la rue Saint-Lazare, où se trouvera la façade principale de la gare. Encore six semaines ou deux mois, et tout le pâté de vieilles maisons (qui jusque ou partie la vue des nouvelles constructions), livré au démoliseur, sera complétement rasé. Enfin, au coin de la rue de Rome et de la rue de Saint-Pétersbourg, on termine un nouveau corps de bâtiment présentant, en briques et d'un très bel effet.—On va, maintenant, attaquer le côté de la gare qui donne sur la rue d'Amsterdam et dont le dégagement pourra être terminé avant la fin de l'année présente.

Le *Journal du Hâvre* du 27 janvier :

Une députation composée de plusieurs membres de la Chambre de commerce de Liverpool, de l'Association des courtiers en coton et du Comité des assureurs maritimes de la même place, se trouvait, avant-hier, une audience du directeur général des postes de la Grande-Bretagne.

Le but de cette démarche était de réclamer une amélioration dans les communications télégraphiques du grand port anglais avec le Continent. La députation, qui était accompagnée de plusieurs membres du Parlement, a fait observer au Post-Master général que, tandis que des mesures efficaces avaient été prises pour améliorer les communications télégraphiques de l'Angleterre avec les Etats-Unis, l'Inde, l'Australie, etc., aucun progrès n'avait été réalisé pour améliorer celles des principaux centres commerciaux anglais avec le Continent, malgré l'augmentation très notable des dépêches échangées chaque jour. "Plus les affaires sont difficiles, a ajouté l'un des assistants, plus il importe qu'elles soient facilitées par la rapidité des communications télégraphiques", et l'orateur a ajouté à ce propos qu'il était fort regrettable que l'on donnât la priorité aux dépêches de bourse, sur celles qui touchent aux affaires commerciales.

Lord John Manners a promis de prendre la réclamation en grande considération "mais, pour réussir dans ses négociations, il lui faudra la coopération des Compagnies auxquelles appartiennent les câbles. L'Administration des Postes Britanniques fera, d'ailleurs, tout ce qui sera possible pour réaliser les *desiderata* du commerce dans ce sens, et elle s'occupe, notamment, en ce moment, d'assurer des communications télégraphiques directes entre Liverpool et le Havre, cette amélioration ayant été réclamée à la fois par l'Association des courtiers de Liverpool et par le Syndicat des courtiers du Havre. Lord Manners attache à ce projet une grande importance, car il comprend combien il est urgent, dans la situation précaire du commerce, de faciliter tout ce qui peut tendre à rendre aux transactions une fructueuse activité."

Sur ces bonnes promesses, la députation s'est retirée en remerciant M. le directeur du Post Office.

Bottes hautes pour dames, article supérieur, à **$1.45**, à **l'Etoile Rouge.**

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée SAMEDI, 13 février 1886, à 7 1/2 heures du matin, à l'église St-Augustin pour le repos de l'âme de feu JULES CASSARD. Les amis de la famille sont priés d'y assister.

De la part de la famille. 11fév—3f

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.

B. TREMOULET

Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes, Comestibles de choix, etc. Livraison à domicile. 8 nov—1anPP

L'ETOILE ROUGE.

Maison ouverte le DIMANCHE jusqu'à 1 heure.

12 fev—1f

ETAT DE LA LOUISIANE,

PAROISSE D'ORLÉANS.

Proclamation de retours d'élection.

QUI SOIT SU QUE MOI, THOS. DUFFY, shérif civil de la paroisse d'Orléans, et ex-officio recenseur d'élection de la dite paroisse, je me suis rendu à la maison de Cour pour compiler les retours envoyés par les commissaires d'élection aux différents polls du quatrième district représentatif de la paroisse d'Orléans, pour l'élection tenue le 6 février 1886, dans le but de désigner un représentant du 4e Ward du District représentatif de la paroisse d'Orléans, en remplacement de John J. Fitzpatrick, ancien représentant du dit quatrième district représentatif, décédé, conformément à la proclamation de Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en date du 4 janvier 1886. Ayant eu la dite maison de Cour, procédé, en la présence de Wm. Walsh, Ernest Ricker et W. C. Duffy, témoins, électeurs connus et qualifiés de la dite paroisse, et de toutes autres personnes qui ont voulu y assister, au recensement des dits retours, et m'étant assuré, d'après ce recensement, que le vote donné pour représentant dans le quatrième district représentatif de la dite paroisse d'Orléans, a la dite élection, donnait le résultat suivant, savoir :

QUATRIÈME DISTRICT REPRÉSENTATIF

Pour représentant.

Paroisse d'Orléans.	Nombre de votes en chiffres.	Nombre de votes en lettres.
Léon Bertoli	Neuf cent quarante-cinq	945

Et ayant proclamé publiquement le résultat ci-dessus, j'ai clos le présent procès-verbal du recensement des votes, lequel est fait en double, ainsi que l'exige la loi.

Paroisse d'Orléans, 9 février 1886.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans et ex-officio recenseur d'élection.

Témoins :
WM. WALSH,
ERNEST RICKER,
W. C. DUFFY. 11fév—1f

Ecole Française et Anglaise
De MM. Chas. Caron et C. Théard
No. 129. RUE BOURBON.
OUVRIRA LE 1er FÉVRIER.
Ecole du jour, de $2 à 4 par mois.
Classes du soir, $3 par mois. 26jan—1m

Avis.

UN ancien propriétaire cultivateur et distillateur des environs de Cognac (France) demande la gérance d'une propriété, principalement d'une susceptible de la culture de la vigne, mérite L. T., bureau de l'ABEILLE, avec indication de la contrée et de la nature du sol. 9 fév—6f

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.—A l'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie le 1er février 1886, les mandataires dont les noms suivent ont été élus :

H. LAGIJTE,	S. HERNSHEIM,
J. BEAUBRAY,	E. LIMONGE,
J. FERRAN,	E. VIOSCA,
	G. ESNARD.

Et à une réunion du conseil de direction, qui a eu lieu le 8 courant, les officiers ci-après nommés ont été choisis :

HENRY LARQUIÉ, président, et PETER COUGOT, secrétaire.

P. COUGOT, Secrétaire.

9fév—10f

Bureau de la Compagnie d'Assurances du Sud de la Nouvelle-Orléans—31 rue du Camp—Nouvelle-Orléans, Lne, 3 février 1886.—A la réunion annuelle des actionnaires de cette compagnie, tenue le 7 décembre 1885, les directeurs suivants ont été élus pour servir durant l'année courante :

H. GALLY,	LOUIS BUSH,
B. FAVO,	G. H. HARRISON,
GILBERT H. GREEN, F. E. ERNST,	
M. SCHWARBACHER, H. E. SHROSHIRE,	
J. L. LAFAYE,	J. A. DUFILHO,
JNO. E. MOORE, Jr.,	J. H. MENGE,
ADOLPH MEYER,	P. A. VILLERMIN,
JOSEPH DAVID,	GEO. H. DUNBAR,
D. A. S. VAUGHT,	I. HERNSHEIM,
L. LACASSAGNE,	R. BELTRAN,
J. WINDWARD,	HENRY LEIMANN,
WILLIAM MEHLE,	EMILE BOUNY,
	E. K. CONVERSE.

Et à une réunion du conseil de direction, le même jour, les officiers suivants ont été élus à l'unanimité : ERNEST MILTENBERGER, Président, H. GALLY, Vice-Président ; SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

5 fév—1 sem

ELKIN & CIE,

100...RUE DU CANAL...100

Ont reçu leur stock d'automne et d'hiver de

TAPIS

Nouveaux modèles très élégants, de **Axminsters, Moquettes, Crétons, Bed Brussels, Tapestry Bruxelles**, avec bordures assorties, ainsi qu'un choix (importation spéciale) de :

TAPIS de VELOURS ANGLAIS
RIDEAUX,
Dernières genres.

Suisses, Crétons, Madras et Turcomans.

Nouveaux modèles de : Toiles Cirées, Linoleums et Corticines.

Cette Compagnie a été fondée en 1836 ; elle a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851. Elle est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit :

Actif	$4,407,860 24
Passif	2,670,383 44
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est spécialement chargé de s'ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la Compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY T. OGDEN, secrétaire résident.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résident.
F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
12nov.'85—1an—Y&C.

Dix-neuvième état de situation annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année finie le 31 décembre 1885 :

Primes sur les risques d'incendies	$179,058 81	
Primes sur les risques de mer	4,885 18	
Primes sur les risques de rivières	5,356 64	
Total des primes	$189,300 63	
Ajoutez—Risques non échus de 1884	37,026 32	
Total des primes		$226,326 95
Ajoutez—Intérêt, profits et pertes	$ 27,580 00	
Moins les salaires et les frais généraux	11,764 03	15,815 97
Fonds de surplus de 1884		15,000 00
Total		$257,142 92
Pertes payées—		
Sur les incendies	$ 68,951 72	
Sur les mers	1,420 56	
Sur les rivières	5,683 75	
	$ 76,056 03	
Réassurances	35,211 89	
Réductions et primes remboursées	48,364 21	
Taxes d'Etat et de ville, corps de sauvetage, service Babcock et souscriptions	9,135 16	168,767 29
Profits		$ 88,375 63
Réserve pour—		
Primes non expirées	$ 41,769 60	
Primes non gagnées	7,268 06	
Dividende 5 pour cent déclaré et payé en janvier 1885	10,000 00	
Dividende 5 pour cent déclaré le 14 janvier 1886	10,000 00	
Fonds de surplus, 1885	17,000 00	
Surplus	2,337 97	
		$88,375 63

ACTIF.

Billets reçus pour primes	$ 1,725 00	
Primes en voie de collection	37,163 24	
Prêts sur nantissement et hypothèques	19,341 67	
Bons des Etats-Unis, consolidés de la ville et bons à primes de ville, valeur du marché	100,708 00	
Actions de banques et autres, valeur du marché	16,365 00	
Réass No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières	78,119 11	
Mobiliers, bureaux	2,102 40	
Comptant en caisse et en banques	22,851 21	278,375 63

Cet exposé est une juste et exacte copie des livres de cette compagnie.

[Signé] J. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment par devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 16me jour de février 1886.

[Signé] CHAS E. SEL, Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion tenue le 14 janvier, après avoir mis de côté $2000 pour le fonds de surplus, a résolu de déclarer un second dividende scindant de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital, et un dividende de 10 pour cent aux actionnaires, en sus de 15 pour cent de réduction déjà allouée sur les détenteurs de polices (être de "participation nette" pour l'année finissant le 31 décembre 1885, payable sur demande.

17jan—1m

MANTEAUX

Nous offrons cette semaine de véritables BARGAINS en tous genres de

MANTEAUX et de SURTOUTS,

Aussi en

MARCHANDISES de NOEL,

Telles que Gants de peau, Mouchoirs à initiales en soie et en toile, Sachels, Extraits et divers articles de fantaisie.

Soieries noires et en couleur, Satins, Velours, etc.

Nous offrons aussi notre fonds choisi de

TAPIS

à des prix réduits.

Venez examiner nos marchandises et vous assurer de la modicité de nos prix avant d'acheter ailleurs.

B. & W. CHONER,
141 rue du Canal.

20déc—3m

NOUVEAU STOCK.
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils,
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

Rideaux

Suisses, Nottingham, Madras et Turcomans.
RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux.
8 oct—1an

Banque d'Epargnes Germania
[Germania Savings Bank.]
51.....Rue du Camp.....51
Capital - - - - - $100,000
Surplus - - - - - 25,000
Dépôts de Un dollar et au-dessus reçus et remboursables sur demande.
Intérêt à raison de trois pour cent par an payé tous les six mois.

H. ZUBERBIER	Président.
J. HASSINGER	Vice-Président.
G. AD. BLAFFER	Caissier

Directeurs.

H. ZUBERBIER,	S. HERNSHEIM,
J. HASSINGER,	J. E. MERILH,
FRANK RODER,	JOHN THORN.

Prêts d'argent, deux cents dollars et au-dessus, contre garanties satisfaisantes. 31 jan—1m

Dr. Alfred Mercier,
Résidence: 177 rue Washington,
entre Chestnut et Colisée. Do 3 à 5 heures p. m.
Office: 265 rue Poydras,
Pharmacie de M. John B. Lavigne. De 10 heures à midi. 20jan—1m

ÉTABLIE EN 1868.
AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCE.
A. A. WOODS,
No 184 RUE GRAVIER, vis-à-vis de la Bourse au Coton, Nouvelle-Orléans.
La "New York Underwriters' Agency ; Germania de New York ; Queen de Liverpool et Londres ; Union Commerciale de Londres ; Royale de Liverpool ; Scottish Union and National d'Edimbourg ; Compagnie d'Assurance des Marchands, Newark, N. J. ; Compagnie d'Assurance Union de Philadelphie ; Louisville Underwriters ; Société d'Assurance Equitable sur la Vie, de New York.
Actifs réunis, plus de $150,000,000. Résidences et meubles spécialement sollicités. Toutes les pertes seront payées à la Nouvelle-Orléans. 31 jan—1m

D. H. Holmes.

Nous venons de déballer des failles françaises, noires et couleurs, importées directement de Lyon.

Nous recommandons aux amateurs de belle et bonne marchandise, cet article de haute et dernière nouveauté.

Nos prix feront sensation !

155 Canal St

4 oct—6 mois

E. BARBIER,
Successeur de S. Fournier.
HORLOGER ET BIJOUTIER,
No 60 RUE ROYALE, ENTRE BIENVILLE ET CONTI.
Belle collection de CADEAUX POUR LES FÊTES en Montres, Diamants, Bijoux, Pendules et Horloges. Réparations d'horlogerie et de bijouterie à des prix très modérés.
La maison se charge aussi de l'entretien des pendules à l'année. 13déc—2m dim mar ven

MEUBLES!
MAISON
LOUIS BAUER,
Nos. 95 et 97 RUE ROYALE, PRÈS St. LOUIS.
Le plus grand assortiment de la ville du dernier